

DU MAR. 13 OCT. 2015
AU VEN. 18 MARS 2016

RÈGLEMENT



ARTICLE 1

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, LE COLLÈGE GUSTAVE TERY, LE COLLÈGE SACRÉ COEUR, LE LYCÉE HENRY AVRIL ET LE LYCÉE SAINT-JOSEPH ORGANISENT UN PRIX LITTÉRAIRE INTITULÉ 1001 FEUILLES ADOS 2015/2016 POUR LES ADOS ÂGÉS DE 14 À 17 ANS, ET/OU EN CLASSE DE 3^{ÈME} ET EN CLASSE DE SECONDE.

ARTICLE 5

LES PARTICIPANTS DOIVENT RETOURNER LEURS BULLETINS À LA BIBLIOTHÈQUE OU DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LE JEUDI 17 MARS DERNIER DÉLAI.

ARTICLE 2

LE PRIX SE DÉROULERA SUR 6 MOIS
DU MARDI 13 OCTOBRE 2015 AU VENDREDI 18 MARS 2016.

ARTICLE 6

TOUT BULLETIN ILLISIBLE OU RETOURNÉ
APRÈS CETTE DATE NE POURRA ÊTRE PRIS
EN COMPTE.

ARTICLE 3

8 LIVRES ÉDITÉS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2014 SONT PROPOSÉS DANS LA SÉLECTION. CETTE SÉLECTION A ÉTÉ RÉALISÉE PAR L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES. LES AUTEURS DES DIFFÉRENTS LIVRES DE LA SÉLECTION SERONT INFORMÉS.

ARTICLE 7

LE NOM DE L'AUTEUR GAGNANT SERA
DÉVOILÉ LE VENDREDI 18 MARS 2016.

ARTICLE 4

CHAQUE PARTICIPANT LIT LES TITRES, PUIS ATTRIBUE UN NOMBRE DE POINTS DE 1 À 3, TROIS POINTS ÉTANT LE NOMBRE DE POINT MAXIMUM POUR LE LIVRE PRÉFÉRÉ.

ARTICLE 8

DES LIVRES SERONT OFFERTS PAR TIRAGE
AU SORT AUX LECTEURS QUI AURONT
DÉPOSÉ UN BULLETIN.

REMISE DES PRIX
LORS DU FESTIVAL PAS SAGES
DU 18 AU 22 MARS 2016



RENSEIGNEMENTS
BIBLIOTHEQUE@MAIRIE-LAMBALLE.FR
02 96 50 13 68

